

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11)

Numéro de publication:

0043 793
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21)

Numéro de dépôt: **81810203.0**

(51)

Int. Cl.³: **A 61 G 7/00, A 61 G 13/00,**
A 61 H 1/00
// A47C31/12

(22)

Date de dépôt: **29.05.81**

(30)

Priorité: **29.05.80 CH 4168/80**

(71)

Demandeur: **VALHAUS TRUST Reg, Staedtle 36,**
FL- 9490 Vaduz (LI)

(43)

Date de publication de la demande: **13.01.82**
Bulletin 82/2

(72)

Inventeur: **Nahum, Sylvain, Avenue Dumas 16,**
CH-1206 Genève (CH)

(84)

Etats contractants désignés: **AT BE DE FR GB IT LU NL**
SE

(74)

Mandataire: **Charbonnier, Georges R., 8, Avenue**
Peschler, CH-1206 Genève (CH)

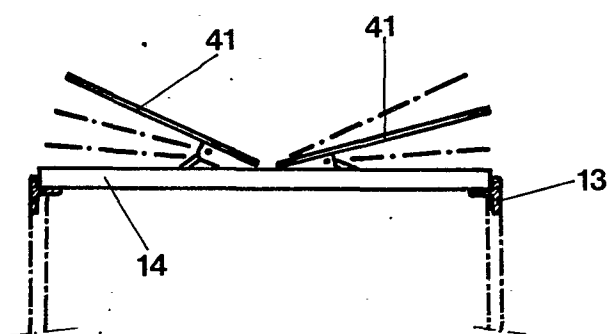
(54)

Sommier pour traitements thérapeutiques.

(57)

Le sommier pour lits ou tables de kinésithérapie et chiropratique est constitué par un cadre métallique et par des traverses.

Chaque traverse comprend un profilé métallique (14) prenant appui sur un rebord qui présente les côtés longitudinaux (13) du cadre, une latte formée de deux tronçons symétriques (41) articulés dans la partie centrale du profilé (14) de manière à pouvoir être inclinés et un mécanisme permettant de fixer lesdits tronçons dans trois positions.



EP 0 043 793 A1

A l'heure actuelle, il n'existe aucun lit, aucune table de kinésithérapie ou de chiropratique doté d'un sommier susceptible d'être adapté au traitement à appliquer en
5 vue d'améliorer les conditions de travail du praticien et d'accroître les effets de mobilisation du rachis ou des membres à soigner.

La présente invention, qui vise à combler cette lacune, a pour objet un sommier permettant d'atteindre ce but.

10 Ce sommier, qui comprend un cadre supportant des traverses formées chacune par une latte montée sur un profilé rigide, est caractérisé par le fait qu'au moins certaines lattes présentent des tronçons qui peuvent être placés et fixés dans au moins une position
15 inclinée.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La figure 1 en est une vue en plan ;

la figure 2 est une vue en coupe par la ligne II-II de
20 la figure 1;

la figure 3 est une vue de côté d'un détail ;

la figure 4 est une vue en coupe par la ligne IV-IV de la figure 3.

Le sommier représenté est constitué par un cadre métallique 10 et par des traverses 11 reposant sur un rebord
25 intérieur 12 des côtés longitudinaux 13 du cadre 10.

Chaque traverse 11 comprend un profilé métallique 14 et une latte 15 en matière plastique extrudée.

Les profilés 14 s'étendent d'un bord à l'autre du cadre
30 10 et sont montés amoviblement sur les rebords 12 de manière à pouvoir être interchangeables.

Les lattes 15 sont formées chacune de deux tronçons symétriques 41 qui peuvent être inclinés et fixés individuellement dans trois positions angulaires différentes

indiquées en traits mixtes à la figure 2. Chaque tronçon 41 est solidaire d'un étrier métallique 42 articulé par l'entremise d'un axe 43 à un support en U 44 rivé dans le fond du profilé 14 correspondant.

5 Les mécanismes qui permettent de fixer les tronçons 41 en positions inclinées, sont constitués chacun par une crémaillère 45, à trois crans, taillée dans les deux bords supérieurs des supports 44, par une bielle 46 dont une extrémité est articulée à l'étrier 42 et
10 dont la seconde extrémité est munie d'un doigt 47 coopérant avec la crémaillère 45, et par un verrou 48 coulissant sur le support 44 et interdisant au doigt 47 de sortir du cran dans lequel il est engagé.

On règle l'inclinaison d'un tronçon 44 en le relevant
15 à la hauteur voulue et en laissant le doigt 47 s'introduire dans le cran correspondant.

L'abaissement d'un tronçon, à partir d'une de ses positions inclinées, ne peut s'opérer qu'en déplaçant manuellement le verrou 48 correspondant vers la droite
20 (figure 3) de manière à provoquer le soulèvement du doigt 47 et son engagement dans l'encoche 49. Pour placer un tronçon 41 horizontalement, il suffit de maintenir le doigt 47 dans l'encoche 49 et simultanément de déplacer le verrou 48 vers la gauche jusqu'à
25 ce que le doigt 47 ait dépassé le premier cran de la crémaillère 45.

L'invention n'est évidemment pas limitée à la forme d'exécution représentée et décrite ci-dessus.

En particulier les lattes 15 pourraient comprendre des
30 tronçons fixes et des tronçons inclinables. En outre, l'inclinaison des tronçons mobiles pourraient être réglée de façon continue et non pas seulement graduelle comme représenté. A cet effet, d'autres moyens faciles à imaginer devraient remplacer le mécanisme décrit.

On pourrait également prévoir une liaison souple, par exemple un manchon élastique, entre les extrémités contigües des tronçons 41 de manière à supprimer toute solution de continuité le long des traverses 11 au niveau des lattes 15.

R E V E N D I C A T I O N S

- 1) Sommier de lit ou de table pour traitements kinésithérapeutiques et chiropratiques, comprenant un cadre (10) supportant des traverses (11) formées chacune par
5 une latte montée sur un profilé rigide (14), caractérisé par le fait que des lattes présentent au moins un tronçon (41) qui peut être placé et fixé dans au moins une position inclinée.
- 2) Sommier selon la revendication 1, caractérisé par
10 le fait que ledit tronçon (41) est articulé par une de ses extrémités au profilé (14).
- 3) Sommier selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'il comprend des moyens permettant de régler de façon graduelle l'inclinaison dudit tronçon (41).
- 15 4) Sommier selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'il comprend des moyens permettant de régler de façon continue l'inclinaison dudit tronçon (41).
- 5) Sommier selon la revendication 3, caractérisé par le fait que lesdits moyens comprennent une crémaillère
20 (45).
- 6) Sommier selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'un verrou (48) assure la position inclinée dudit tronçon (41).



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0043793

Numéro de la demande

EP 81 81 0203

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
	<u>US - A - 1 626 091</u> (J.W. MACKLIN) * page 1, lignes 1-13 et 69-100; page 2, lignes 74-97; figures 1-4 * --- <u>FR - A - 2 342 719</u> (J.L. THIL) * page 1, alinéa 1; page 2, lignes 11-22 et 32-36; page 3, lignes 7-16; revendication 5; figure 1* --- <u>US - A - 2 381 922</u> (J.G. NORRIS) * page 1, colonne 1, lignes 1-10; page 3, colonne 1, dernier alinéa; colonne 2, lignes 1-11; page 4, colonne 2, lignes 65-75; page 5, colonne 1, lignes 1-29; figures 7,8 * --- <u>DE - A - 2 852 323</u> (H. ZUR) * page 37, lignes 3-9; figures 26,27 * --- <u>FR - A - 2 054 762</u> (R. TROCHET) * page 1, lignes 1-6; page 2, lignes 13-22; figures 1,4 * -----	1-3,5 1,2,4 1,2,4 1,4 3-6	A 61 G 7/00 A 61 G 13/00 A 61 H 1/00// A 47 C 31/12 DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.³) A 61 G A 61 H A 47 C CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons &: membre de la même famille, document correspondant
<i>L</i> Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 09-09-1981	Examineur MARCSIA